



DECISION

Prise en vertu de la délégation du Conseil Municipal

DEC.22.085 - Contrat avec la Société Quartier Libre Productions.

Le Maire de la Ville de Montigny-lès-Cormeilles,

Agissant en vertu de la délibération n° 20.033 du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs,

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le contrat proposé par la Société Quartier Libre Productions, sise 4 rue Jeanne D'Asnières à Clichy (92110), représentée par Monsieur Alexandre BAUD, Gérant,

Considérant qu'il est nécessaire de passer un contrat avec la Société Quartier Libre Productions pour une représentation du spectacle « Steps On Strings Wanted Posse », organisé le vendredi 30 septembre 2022 à 20H30 au Centre culturel Picasso de Montigny-lès-Cormeilles,

DECIDE de signer ledit contrat avec la Société Quartier Libre Productions,

PRECISE que la dépense d'un montant de 10 280,50 euros HT, soit 10 845,93 euros TTC, est inscrite au budget en cours.

Fait à Montigny-lès-Cormeilles,
le 25 juillet 2022.



Pour Le Maire
Jean-Noël CARPENTIER
L'Adjoint Délégué,
Monsieur SAINT-AUBIN Marcel